



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Club d'échecs de Veigy-Foncenex

Préambule

Article 1 - L'ensemble des articles du règlement sont en adéquation avec ceux de la FFE, de la FIDE et des directives ministérielles.

Article 2 – Lors des inscriptions en ligne, le règlement devra être lu et approuvé par les adhérents ou par les parents pour les mineurs.

Article 3- L'association est gérée uniquement par des bénévoles. Si vous avez des compétences et un peu de temps à nous consacrer faites-le nous savoir.

Cotisations, adhésions, inscriptions

Article 1 - Toute personne venant au club devra être à jour de ses cotisations et de son adhésion.

Article 2 - L'inscription se fait uniquement en ligne.

Article 3 - Lors de l'inscription, il sera possible de payer en 3 fois par intervalle de 2 mois entre chaque paiement.

Article 4 - La radiation d'un membre peut être prononcée par le comité directeur en cas de non-paiement de la cotisation annuelle. Celle-ci peut intervenir dans un délai de 2 mois à compter de la date d'exigibilité.

Article 5 - Chaque nouvel adhérent aura le droit à 2 cours d'essai.

Article 6 - Lors de l'inscription, l'adhérent doit prendre connaissance du questionnaire relatif à l'état de santé certifiant son aptitude à la pratique des Echecs.

Article 7 - Si une famille a 2 enfants ou plus au sein du club, un tarif préférentiel lui sera accordé.

Article 8 - Les joueurs licenciés à Douvaine devront également disposer de la carte adhérent MJC ouvrant droit à toutes les activités régulières proposées par l'association MJC de Douvaine.

Article 9 - L'adhésion au club inclut la part FFE (licence), la part club (assurance, matériel, accès libre au club, initiation et perfectionnement) et les frais administratifs.

Article 10 - L'adhésion est valable pour une saison du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1 et il y a 32 cours par saison.

Article 11 - Chaque groupe a un nombre de places limitées et le comité directeur peut refuser une demande d'adhésion.

Déroulement des cours

Article 1- Aucun parent n'est admis dans la salle hormis pour déposer ou récupérer les enfants.

Article 2 - Les adhérents, y compris les enfants et leurs parents s'engagent :

- À respecter « Le Code Moral » et les « 12 conseils » joints en annexes du présent règlement.
- À respecter les règles de fonctionnement et de discipline du club.
- À respecter les horaires des cours (les cours commencent et se terminent toujours à l'heure).
- À aider à l'installation du matériel.
- À respecter le calme indispensable aux cours et au jeu.
- À respecter les autres joueurs, aussi bien dans les cours que dans le jeu, ainsi que les consignes des animateurs.
- À respecter le matériel qui leur est confié et notamment les jeux et les pendules.
- À respecter les locaux et le matériel des sites d'accueil.
- À participer au rangement du matériel en fin de cours.
- À ne pas quitter les salles de cours sans autorisation des animateurs (enfants).

Sauf autorisation des parents, les enfants ne quitteront pas la salle non accompagnés. Ils ne sont plus sous la responsabilité du Club une fois le cours terminé.

- À suivre les consignes et à être respectueux envers les professeurs.

Article 3 - Les responsables des enfants mineurs doivent s'assurer de la présence de l'animateur, lorsqu'ils amènent leurs enfants, avant de les quitter.

Sanctions

Article 1- En cas de non-respect des règles, du « Code Moral » et des « 12 conseils aux parents des jeunes sportifs », les sanctions peuvent être les suivantes :

- Un avertissement.
- Une exclusion temporaire du club.
- Une exclusion définitive du club. (Dans ce cas aucun remboursement de cotisation ne pourra être réclamé)

Compétitions par équipes et tournois individuels

Article 1 - Un groupe WhatsApp est créé pour la gestion de chaque équipe.

Article 2 - Les joueurs doivent répondre au plus vite sur le groupe WhatsApp pour confirmer leur disponibilité lorsqu'ils sont convoqués afin d'éviter tout quiproquo.

Article 3 - En cas d'indisponibilité, les joueurs doivent prévenir dès que possible le responsable d'équipe sur le groupe WhatsApp.

Article 4 - Les responsables d'équipes organisent le transport sur le groupe WhatsApp.

Article 5 - Les joueurs doivent adopter un comportement irréprochable lors des différentes manifestations.

Article 6 - Par respect pour les organisateurs, les joueurs qui demandent à être inscrits pour un tournoi, une compétition ou un covoiturage doivent impérativement y participer sauf cas de force majeure.

Article 7 - Le CEVF est un club dynamique qui en plus de former des joueurs, organise de nombreux événements.

La présence de nos adhérents est importante pour la visibilité du club.

Nous pourrions donc être amenés à solliciter votre aide ponctuellement lors de l'organisation de ces événements.

Covoiturage

Article 1 - Pour les tournois, animations et compétitions, les parents s'organisent entre eux pour les déplacements.

Article 2 - Lors des compétitions individuelles, les enfants sont sous la responsabilité des parents accompagnateurs.

Article 3 - Les parents sont invités à se manifester dès le début de l'année pour le covoiturage.

Article 4 - Une participation sera demandée aux personnes bénéficiant du covoiturage qui sera établie selon le coût du trajet.

Annexes :

CODE MORAL DU CLUB

LA POLITESSE

C'est le respect d'autrui

LA SINCÉRITÉ

C'est de s'exprimer sans déguiser sa pensée

L'HONNEUR

C'est d'être fidèle à la parole donnée

LA MODESTIE

C'est de parler de soi même sans orgueil

LE RESPECT

Sans respect, aucune confiance ne peut naître

LE CONTRÔLE DE SOI

C'est de savoir se taire lorsque monte la colère

L'AMITIÉ

C'est le plus pur des sentiments humains

LES 12 CONSEILS AUX PARENTS DES JEUNES SPORTIFS



ACCOMPAGNER



FAIRE CONFIANCE
À L'ENTRAÎNEUR



ENCOURAGER



ACCEPTER
L'ERREUR



NE PAS DONNER
D'INSTRUCTION



RESPECTER
LES ARBITRES



NE PAS METTRE
DE PRESSION



CONTRÔLER VOS
ÉMOTIONS



ÊTRE À L'ÉCOUTE
DE VOTRE ENFANT



RESPECTER
L'ADVERSAIRE ET LES
AUTRES PARENTS



VALORISER LES
BONNES ATTITUDES



RÉCONFORTER

N'OUBLIEZ PAS

Ce ne sont que des enfants - Les entraîneurs donnent de leur temps
Les arbitres peuvent se tromper - Gagner n'est pas la priorité.